

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 05 JUIN 2024**

**Le cinq juin deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes** le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, la Maire.

**PRÉSENTS :** Mme. CAZALA-CROUTZET, Mme. DARETS, Mme. GUITARD, Mme. LABOURDETTE, M. BALASQUE, M. COURADET, Mme. LABAT, Mme. TOUZET, Mme. GARROCOQ, M. COVEZ, Mme. GUÉRAÇAGUE, M. LE MERCIER, M. PÉMOULIÉ, Mme. DARRIGRAND, M. COM-NOUGUÉ

**REPRESENTÉS :** Mme. MARRACQ (pouvoir à Mme. LABAT), M. CHOQUET (pouvoir à Mme. DARETS), M. CLAVARET (pouvoir à Mme. CAZALA-CROUTZET), M. DELOT (pouvoir à M. LE MERCIER)

**EXCUSÉS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. BALASQUE

**Délibération n° 28-06-24 :** Demande de subvention voirie 2024 auprès du Conseil Départemental 64

Madame la Maire, informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental 64 a défini une politique de soutien en faveur des Communes, qui est mise en œuvre à deux niveaux :

- Un accompagnement technique de la part des services du Département : ingénierie dans le domaine technique, mise en œuvre suivi de projets, et financier,
- Un soutien financier de projets dont la mise en œuvre est simple et lisible.

Les types de projets sont :

- Espaces publics ex. Voirie, forêt... ; une demande par an,
- Bâtiments, une demande maximum tous les trois ans.

Ainsi la commune de Bénéjacq, peut bénéficier d'un taux de subvention de 40 % dans la catégorie Voirie avec un plafond de subventionnement de 33 898.13 € HT (règlement financier de 2023 du Conseil Départemental 64).

La Commission Voirie a mené une étude sur les voies nécessitant de gros travaux de réfection. Pour ce faire et après exposé les éléments en séance plénière, le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2024 a ouvert des crédits budgétaires sur l'opération n°281 « Voirie Communale » à hauteur de 60 000 €, pour la réalisation des réfections de voirie suivantes au cours de l'année :

- Réparation du Pont du Lombré : (4830 € HT) - 5 796 € TTC
- Réfection de la rue Sully : (20 675 € HT) – 24 810 € TTC
- Réfection de la rue des Bruyères (14 380 € HT) – 17 256 € TTC

La Commune de Bénéjacq sollicite donc une subvention de la part du Conseil Départemental 64 pour les travaux de voirie 2024 d'un montant de 13 559.25 € et sollicite le cas échéant, la majoration de 10% via le bonus écologique.

Où l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **Confirme** la réalisation du programme voirie 2024 tel que présenté,
- **Sollicite** une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 13 559.25 € + 10% de bonification écologique le cas échéant, considérant que le montant des travaux de réfection de voirie HT € s'élève à 35 055 € (42 066 € TTC) au titre de l'exercice 2024.
- **Mandate** Madame la Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la demande et l'obtention de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Le Secrétaire de séance,  
Didier Balasque



Pour extrait conforme,

La Maire,  
Marie-Ange Cazala-Crouzet